

À PROPOS

Ce contenu est une ressource **commune**, résultat d'un **groupe de travail collaboratif** réunissant différents acteurs de la médiation numérique. Ensemble, nous avons identifié un enjeu majeur; **beaucoup de citoyens et citoyennes :**
- ignorent la démarche d'inscription ou les délais à respecter,
- ne savent pas où trouver une information fiable,
- rencontrent des difficultés liées à l'accès ou à la maîtrise des outils numériques.

Pour répondre à ces besoins, nous avons conçu une **série de fiches pratiques et de ressources**.



NE RESTEZ PAS SEUL·E·S

Des ateliers gratuits et ouverts à tous peuvent être proposés par les médiateurs et médiatrices.

Les agents France Services peuvent vous accompagner si vous rencontrez des difficultés pour accéder à certains outils.

Retrouvez ceux qui sont près de chez vous sur ce site : https://cartographie.societenumerique.gouv.fr/cartographie

DES QUESTIONS ?

Contactez les **sous-préfectures d'arrondissement** qui pourront répondre à toutes les questions liées aux élections.

contact@hubdusud.fr

© 2026 Hub du Sud
Ce document est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Partage dans les mêmes conditions 4.0 International (CC BY-SA 4.0).

HUB DU SUD

KIT ÉLECTIONS

Tout savoir
Tout comprendre
Pour être libre de choisir





POURQUOI VOTER ?

En France, le vote n'est pas obligatoire. C'est un **droit** & un **acte citoyen.**
Voter permet :

- d'exprimer ses convictions
- de garantir ses droits
- de préserver la démocratie
- d'être associé aux mesures qui nous concernent

Les **rôles** du président :

- **veiller au respect de la constitution** et assurer le bon fonctionnement des institutions et la continuité de l'État.
- **chef des armées** : il préside les conseils de défense et détient l'autorité sur les forces nucléaires
- **représenter la France à l'international,** être garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités.

Ses pouvoirs :

- nommer le Premier ministre,
- recourir au référendum,
- dissoudre l'Assemblée nationale
- ou encore saisir le Conseil constitutionnel sans la signature du Premier ministre.

COMMENT FAIRE ?

Suis-je inscrit-e ?

Je peux vérifier sur le site **service public.fr**.

Oui

Je me présente le 17 avril à mon bureau de vote

Non

Je m'inscris avant le 12 mars en ligne ou en mairie pour la version papier
Certaines exceptions permettent de s'inscrire plus tard

COMMENT ?

Si vous vivez en France, vous devez vous inscrire sur la liste électorale de **votre mairie de résidence**.
Si vous vivez à l'étranger, vous pouvez vous inscrire soit sur une liste électorale consulaire, soit sur la liste électorale d'une mairie.

Comment je vote ?

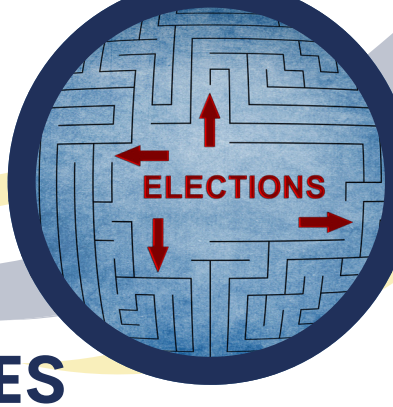
Le jour du scrutin, vous pouvez vous présenter au bureau de vote indiqué sur votre carte électorale.
Le bureau de vote est **ouvert de 8h à 18 ou 19h.**
Dans les grandes villes, il est souvent ouvert jusqu'à 20h.

Vous devez montrer **une pièce d'identité**, par exemple votre carte d'identité ou votre passeport.
Vous pouvez montrer aussi votre carte d'électeur, mais ce n'est **pas obligatoire**.

Indisponible le jour du vote ?

Le jour du scrutin, si vous ne pouvez pas vous déplacer au bureau de vote, il est possible de **donner procuration** à une personne de confiance. Elle votera à votre place.

*Version **100% en ligne** faisable si vous avez un compte "**France identité**"*



DES RESSOURCES

Retrouvez des ressources complémentaires pour informer, sensibiliser et encourager la **participation démocratique** : podcasts, vidéos, articles..

lesbases.anct.gouv.fr/ressources/les-kits-du-hub

- L'inscription sur les listes électorales, comment ça marche ? - Département Loire-Atlantique

- Hugo Décrypte - Marseille
- Partis politiques - Wikipédia